



COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2017 COMPTE RENDU

Etaient présents : 20 / 32

LE BARON René, HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, ECHIVARD Alain, LE NAOUR Jean Michel, DONNARD Alain, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe RIVIERE Christian, HELORET Monique.

Etaient excusés : LEBRESNE Jean-Claude, QUILLVIC Bruno, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, GUERNALEC Michel, SERGENT Gilles, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur DERRIEN Joël est désigné comme secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 février 2017.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 21 février 2017 ne faisant pas l'objet d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « INCINERATION »

L'exercice 2016 est clôturé comme suit :

		REALISE 2016	REPORT DE L'EXERCICE 2015	SOLDES D'EXECUTION 2016	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	7 343 989.21		1 780 383.71	1 856 572.06
	RECETTES	9 200 561.27	76 188.35		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	4 542 425.37	2 056 464.62	-162 667.13	-2 219 131.75

Les résultats du compte administratif sont conformes aux prévisions du budget 2016 à l'exception des dépenses d'investissement qui n'ont été réalisées qu'en partie.

Le président note que les taux de réalisation des différents chapitres sont très proches des prévisions du budget primitif.

Il relève que l'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser. Puis il fait une présentation détaillée, chapitre par chapitre et apporte des informations pour les articles dont les résultats nécessitent d'être explicités.

Après s'être assuré que le compte administratif ne fait plus l'objet de questions, le Président sort de la salle et Monsieur Xavier JODOCIUS le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de l'activité « Incinération ».

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « DECHETERIES »

L'exercice 2016 est clôturé comme suit :

		REALISE 2016	REPORT DE L'EXERCICE 2015	SOLDES D'EXECUTION 2016	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 829 424.05		328 282.73	458 192.75
	RECETTES	3 287 616.80	129 910.02		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	228 984.51		241 865.51	319 708.52
	RECETTES	548 693.03	77 843.01		

Les résultats du compte administratif montrent que les dépenses de fonctionnement ont été un peu plus faibles et les recettes de fonctionnement ont été un peu supérieures aux prévisions du budget 2016.

Les dépenses d'investissement n'ont été réalisées qu'en partie en raison du retard pris sur le lancement des travaux pour la déchèterie de Scaër.

Le Président fait une présentation détaillée, chapitre par chapitre et apporte des informations pour les articles dont les résultats nécessitent d'être explicités.

Après s'être assuré que le compte administratif ne fait plus l'objet de questions, le Président sort de la salle et Monsieur Xavier JODOCIUS soumet le compte administratif à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de l'activité « déchèteries ».

4. APPROBATION DES COMPTES DU RECEVEUR

4.1. Activité « incinération » 2016

Les résultats du compte administratif et les comptes de gestion du Receveur « Incinération » 2016 étant en tous points concordants, le Président les soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les comptes de gestion du Receveur pour l'activité « Incinération » 2016.

4.2. Activité « déchèteries » 2016

Les résultats du compte administratif et des comptes de gestion du Receveur « Déchèteries » 2016 étant en tous points concordants, le Président les soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les comptes de gestion du Receveur pour l'activité « Déchèteries » 2016.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 « INCINERATION » ET « DECHETERIES »

5.1. Au budget primitif « incinération » 2017

Monsieur Xavier JODOCIUS indique que l'excédent de fonctionnement 2016 permet de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser et de proposer l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **Affectation des résultats de la section de fonctionnement**
Report du résultat cumulé de clôture de 1 856 572.06 € de la section de fonctionnement comme suit :
 - **37 440.31 €** en recette de fonctionnement au chapitre **002 « résultat de fonctionnement reporté »**.

- **1 819 131.75 €** en recette d'investissement à l'article **1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »**.

- **Affectation des résultats de la section d'investissement**

Pour information, le déficit d'investissement de 2 219 131.75 € est reporté d'office en dépenses d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Le Président soumet ces propositions à l'assemblée délibérante qui les approuve à l'unanimité.

5.2. Au budget primitif « Déchèteries » 2017

Monsieur Xavier JODOCIUS indique que l'exercice 2016 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 458 192.75 €. Le virement de cet excédent en recette d'investissement permettrait de réduire les emprunts à réaliser pour le financement des deux nouvelles déchèteries. Aussi il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Affectation des résultats de la section de fonctionnement**

Report du solde d'exécution de 458 192.75 € de la section de fonctionnement comme suit :

- **458 192.75 €** en recette d'investissement à l'article **1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »**.

- **Affectation des résultats de la section d'investissement**

Pour information, l'excédent d'investissement de **319 708.52 €** est reporté d'office en recette d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Le Président soumet ces propositions à l'assemblée délibérante qui les approuve à l'unanimité.

6. BUDGET PRIMITIF « INCINERATION » 2017

Le Président fait une présentation détaillée des différents articles du budget primitif de l'activité « INCINERATION ».

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	9 504 913.22 €
RECETTES	9 504 913.22 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	4 774 747.88
RECETTES	4 774 747.88

Le Président mentionne que la TGAP et les autres taxes représentent plus de 420 K€.

Monsieur DION s'étonne que le Chapitre 658 d'un montant de 1 258 000 € soit libellé sous le terme de « charges diverses de gestion courantes ». Il lui est répondu que ce libellé est celui de la nomenclature comptable M14.

Il demande également des explications sur les montants des investissements prévus à l'UVED qui concernent le remplacement des postes informatiques et la migration des nouveaux logiciels des automates de régulation (version WINDOWS 2003 qui ne sont aujourd'hui plus compatibles avec les nouveaux matériels) et la pose de compteurs d'énergie dans la perspective de projets de valorisation de l'énergie.

S'en suit une discussion sur l'évolution des tonnages et l'évolution du montant des contributions.

Le Président indique qu'il considère que le système de calcul des contributions mis en place dans le cadre du pacte financier induit aujourd'hui des distorsions trop importantes du montant des contributions des EPCI adhérents et propose que ce sujet soit réétudié.

Monsieur DION propose que soit examinée l'évolution des contributions au regard de l'évolution des tonnages.

Après en avoir délibéré, le budget primitif « INCINERATION » est approuvé à l'unanimité.

7. BUDGET PRIMITIF « DECHETERIES » 2017

Le Président fait une présentation détaillée des différents articles du budget primitif de l'activité « DECHETERIES ».

➤ SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	3 223 028.23 €
RECETTES	3 223 028.23 €

Malgré une diminution sensible des coûts d'exploitation des déchèteries du fait du nouveau marché, il convient cependant de tenir compte de :

- L'augmentation de la TGAP sur la mise en CET 2
- L'augmentation du coût de traitement des déchets dangereux.
- L'augmentation de la dépense prévue pour le détournement des incinérables en période d'arrêt technique.
- L'augmentation attendue du prix des carburants.

➤ SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	1 065 958.88 €
RECETTES	1 065 958.88 €

Il s'en suit une discussion sur l'évolution des recettes liées à la vente de l'acier et sur l'efficacité des dispositifs de clôture et des caméras de surveillance dans les déchèteries qui ont un coût important mais qui présentent, somme toute, une certaine efficacité.

Les délégués sont informés du démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la déchèterie de Scaër dont la date de mise en service dépendra de la durée de la procédure administrative.

8. REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Le Comité Syndical prend acte du remplacement de Monsieur François MARZIN, délégué suppléant de la communauté de Communes du Pays Fouesnantais, par Monsieur Alain JEZEQUEL, désigné comme suppléant au Comité Syndical de VALCOR.

En outre, Monsieur François MARZIN siégeait à la « Commission Incinération » de VALCOR.

Le Comité Syndical désigne Monsieur CORBEL comme délégué à la commission incinération.

9. PROLONGATION PAR VOIE D'AVENANT DU CONTRAT ECOFOLIO

La convention passée avec ECO FOLIO est arrivée à expiration le 31 décembre 2016, date de fin de l'agrément 2013-2016.

En conséquence, il convient de prolonger la convention par voie d'avenant afin que VALCOR puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Cet avenant introduit également quelques modifications sur le barème l'autorisation de transmission des données à l'ADEME et aux Conseils Régionaux, le programme de mise à jour des consignes de tri, les mesures d'accompagnement et la suppression des contributions en nature.

10. REMBOURSEMENT DES SURCOUTS DE COLLECTE A LA CCPF.

Durant les travaux de réhabilitation du centre de transfert des ordures ménagères de Kerambris, les camions de collecte de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ont dû venir déposer les ordures ménagères directement à l'UVED de Concarneau. En effet, VALCOR n'a pas pu proposer de solution alternative.

Rappelons que le transfert des ordures ménagères relève de la responsabilité de VALCOR dans le cadre de la mutualisation des coûts de transport vers l'UVED de Concarneau. Il est donc proposé de procéder aux remboursements des surcoûts de collecte supportés par la CCPF sur la base du tonnage effectif et dans la limite de 4.69 €/t pour 12 Km, correspondant aux coûts qui auraient été supportés par VALCOR en situation d'exploitation normale.

Il est proposé d'acter ce principe par délibération et de rembourser 5 206.11 € à la CCPF.

11. CONTRAT DE LOCATION DE SITE POUR UNE ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE

Le contrat de location pour une antenne de téléphonie installée sur l'usine de valorisation énergétique des déchets de Concarneau est arrivé à échéance le 1^{er} février 2017.

Le contrat initial d'un montant de 5 083 € et d'une durée de 12 ans a été renégocié pour une durée de 9 ans reconductible 3 fois par périodes successives d'un an pour un montant de 6 000 € par an.

Ce contrat peut être résilié par VALCOR pour motif d'intérêt général conformément aux régimes applicables aux conventions d'occupation privative du domaine public.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Président à signer cette convention d'occupation privative du domaine public.

12. PLAN DE FORMATION DES AGENTS DE VALCOR

Le Comité Technique réuni le 7 février 2017 a rendu un avis favorable au plan de formation des agents de VALCOR qui prévoit 3 à 5 jours de formation par agent et par an.

Le Président indique qu'il a reçu les félicitations des syndicats pour cette démarche volontariste de VALCOR.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique, le Comité Syndical approuve le plan de formation de VALCOR.

13. COMMANDE DE TRAVAUX A CCA POUR LA POSE DE LA FIBRE OPTIQUE

Par délibération du 21 février 2017, le Comité Syndical a approuvé la répartition du financement proposée par CCA soit 8 823.75 € HT à charge de VALCOR.

Pour des raisons techniques, il sera nécessaire d'enterrer complètement la ligne au lieu de la passer en aérien. La raison tient au fait que les poteaux que nous comptons utiliser auraient été à changer ou à doubler ce qui aurait entraîné des surcoûts encore plus importants et des délais.

Après négociation avec l'entreprise de travaux, CCA est parvenu à un accord entraînant un surcoût total du projet de 2 500 € qui sera supporté à hauteur de 25 % par CCA et de 75 % par VALCOR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'abroger la délibération du 21 février 2017 et autorise le Président à passer la commande de travaux à CCA pour un montant de 10 698.75 €.

14. RAPPORTS DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du Directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Secrétaire de séance,



Joël DERRIEN